

Permettre aux nouveaux joueurs de jouer durant les play-offs

Objectif :

Durant la saison 2017-18, l'équipe des Carouge Lions a eu un nouveau jeune qui a commencé durant le mois de mars. En arrivant aux derniers matchs de classement des play-offs, l'équipe a décidé de faire jouer ce jeune pour lui faire découvrir les plaisirs du championnat. N'ayant par conséquent pas encore joué, il a été confronté à l'alinéa 5 de l'article 11 (voir ci-dessous) qui empêche les joueurs ayant participé à moins de 3 matchs dans la saison régulière de jouer en play-offs.

Si je me rappelle bien, cette alinéa 5 avait été voté pour éviter qu'un joueur de ligue A ne puisse pas jouer avec l'équipe de ligue B du même club pour les renforcer durant les play-offs. A mon sens, l'alinéa 4 permet déjà de prendre en compte ce cas de figure. Et finalement, ce n'est pas un joueur n'ayant pas (ou peu) joué dernièrement qui pourra faire une grande différence dans l'équipe.

Si cela n'était pas suffisant, il est possible de modifier l'alinéa 6 pour ajouter les changements inter-ligue dans les événements interdits durant les play-offs.

Proposition d'amendement :

Mise à jour du Règlement des compétitions officielles de tchoukball comme suit :

Art 11. Alinéa 4 (inchangé)

Un joueur de ligue supérieure, suite à une absence d'au moins 5 matchs consécutifs, peut réintégrer le championnat avec une équipe de ligue inférieure. Dès qu'il aura joué trois matchs en ligue inférieure, il ne pourra plus jouer en ligue supérieure pour la saison en cours.

Art 11. Alinéa 5 (abrogé)

~~Pour qu'un joueur fasse partie en l'équipe durant les phases de play-off et les matchs de promotion/relégation il faut qu'il ait joué au minimum trois matchs avec l'équipe.~~

Art 11. Alinéa 6

Durant les phases de play-off et les matchs de promotion/relégation, les transferts **et les changements inter-ligue** ne sont plus possibles.